

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle. Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.
Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir **avant le 31 mai 2021.**

CODE UAI : 043 08 86 E MFR de : MFR DE SAINTE FLORINE

Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 :

⇒ La masse salariale 2020 X 0,68 % (taxe apprentissage) X 13% = « Solde 13% »

⇒ Ce solde doit être versé à une école habilitée

⇒ Un **calculateur** est mis à votre disposition par le réseau des MFR, des précisions sont apportées dans les différents onglets. Connectez-vous : **site web : www.mfr-steflorine.fr**

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise (en jaune partie à remplir) : n° SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel : Mail :

Montant du versement : €

Moyen de versement (mettre une croix dans la case correspondante): chèque [] virement []

Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété, accompagné de votre règlement (à l'ordre de la MFR de Sainte Florine) à l'adresse suivante : **M.F.R Ste Florine – 6 Rue Jean Catinot-43250 Sainte Florine.**

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au 04 73 54 19 31